



## **IPBES**

# **La Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique**  
**Dixième réunion (COP10)**  
**Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010**

### **1) Généralités**

#### ***L'opportunité d'établir une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)***

En matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, l'une des principales difficultés est de s'assurer que les décisions sont prises et les politiques élaborées à la lumière des meilleures données scientifiques disponibles. Pour aider à surmonter ce problème, un large éventail de mécanismes et de processus scientifiques et politiques, de portée nationale, régionale et internationale, ont été établis au cours des dernières décennies. L'IPBES a été conçue comme un mécanisme mondial pour renforcer la contribution de tous ces processus à l'élaboration des politiques, en améliorant la crédibilité, la légitimité et la pertinence de l'information nécessaire aux responsables politiques pour prendre des décisions éclairées sur la biodiversité et les services écosystémiques.

L'IPBES est née du rapprochement entre deux initiatives ayant trait aux mêmes thèmes – la consultation du processus IMoSEB (Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité) (2005-2007) et les divers processus de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire<sup>1</sup>, y compris les évaluations inframondiales de plus en plus nombreuses.

#### ***Le processus de négociation de l'IPBES***

Trois réunions intergouvernementales et multipartites spéciales concernant l'IPBES ont été organisées, lesquelles ont convenues de la nécessité d'établir une plate-forme internationale efficace d'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

- La première réunion (IPBES-1) a eu lieu à Putrajaya, Malaisie, en novembre 2008. Elle est parvenue à un large consensus sur la nécessité de continuer à explorer les possibilités de renforcer l'interface science-politique. Elle a également convenue de l'opportunité de réaliser une analyse des lacunes pour recenser et évaluer les mécanismes science-politique existants sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- La deuxième réunion (IPBES-2) a été organisée à Nairobi, Kenya, en octobre 2009, afin de convenir des moyens de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les discussions ont été largement étayées par l'analyse des lacunes et par le document intitulé « Besoins et mesures pour renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et de services écosystémiques », qui a permis de dégager cinq principaux besoins pour renforcer l'interface science-politique : Indépendance scientifique, production de connaissances, évaluation des connaissances, utilisation des connaissances, et nécessité de renforcer les capacités

---

<sup>1</sup> Voir [www.maweb.org](http://www.maweb.org)

pour produire, évaluer et utiliser les connaissances.

- La troisième et dernière réunion (IPBES-3) a eu lieu à Busan, République de Corée, en juin 2010. Le principal document de travail « Possibilités d'améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques » a servi de base aux discussions, offrant des options relatives à six considérations, y compris la nécessité de créer un nouveau mécanisme, ses fonctions, son statut juridique, sa gouvernance, son secrétariat et ses modalités de financement. Durant cette réunion, les gouvernements ont conclu qu'une plate-forme intergouvernementale science-politique devait être mise en place pour renforcer l'interface scientifique-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et se sont entendus sur un certain nombre de modalités et de principes de fonctionnement pour l'IPBES, ainsi que sur ses principales fonctions. Les résultats de ces négociations figurent dans le rapport intitulé « Document final de Busan ». <sup>2</sup>

## 2) Le Document final de Busan

Il a été convenu lors de l'IPBES-3 que la nouvelle plate-forme serait un mécanisme intergouvernemental administré par un ou plusieurs organismes des Nations Unies. Cette plate-forme serait axée sur les besoins des gouvernements mais tiendrait compte des suggestions des parties prenantes concernées sur des besoins et questions à traiter, lesquelles pourraient participer à la plénière en tant qu'observateurs, selon des modalités à déterminer. L'IPBES serait financée par les contributions volontaires de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, du FEM, d'autres organisations intergouvernementales et de parties prenantes telles que le secteur privé et des fondations.

L'IPBES privilégiera les évaluations thématiques et complètes de l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'échelon régionale et à d'autres niveaux, et encouragera les nouvelles recherches sans en entreprendre elle-même, afin de combler les lacunes en matière d'information, en encourageant l'utilisation de l'information dans l'élaboration des politiques, et en soutenant le renforcement des capacités dans le domaine des sciences et de l'évaluation.

Les gouvernements ont également adopté une série de principes relatifs aux activités et au fonctionnement de l'IPBES, notamment de son indépendance, de sa crédibilité scientifique, de sa pertinence et de sa légitimité. Parmi les questions méritant des discussions plus approfondies figurent :

- La nature de la collaboration avec des entités et initiatives existantes, telles que le GIEC, GEO (Groupe pour l'observation de la terre) ou le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin.
- La procédure d'utilisation et de partage des données et de l'information, y compris les connaissances traditionnelles.
- Les rapports avec les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et leurs mandats respectifs.
- La nécessité de rechercher un juste équilibre géographique, interdisciplinaire et entre hommes et femmes.

## 3) Les prochaines étapes de la mise en place de l'IPBES

La 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) est invitée à étudier les conclusions de la réunion de Busan et à prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'une IPBES<sup>3</sup>. Courant 2011, les organes directeurs des organisations hôtes des Nations Unies devraient établir des mécanismes institutionnels pour héberger l'IPBES et définir leurs rôles respectifs. Dans l'intervalle, le PNUE a été prié de continuer à faciliter le processus IPBES, en collaboration avec l'UNESCO, la FAO et le PNUD, jusqu'à

---

<sup>2</sup> Le *Document final de Busan* est disponible à l'adresse : [www.ipbes.net/meetings/Documents/ipbes3/](http://www.ipbes.net/meetings/Documents/ipbes3/)

<sup>3</sup> Le *Document final de Busan*

ce qu'un secrétariat permanent de l'IPBES ait été établi. Les détails concernant les processus et les modalités, le plan de travail et la structure du Secrétariat et des groupes de travail de l'IPBES devront être fixés lors des réunions plénières de l'IPBES.

#### **4) Les implications de la création de l'IPBES pour la société civile**

L'IPBES deviendra la première source de connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques. Étant donné qu'une grande partie des connaissances scientifiques se trouvent dans la société civile, la Plate-forme devra communiquer non seulement avec les réseaux scientifiques internationaux, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la société civile qui possèdent une expertise en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Plus généralement, la participation active des parties prenantes concernées, non gouvernementales et autres, sera déterminante pour la réussite de l'IPBES, compte tenu du rôle non négligeable de ces différents acteurs dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques. Principales considérations liées à l'impact de la création de l'IPBES sur la société civile :

- Il est nécessaire de concevoir des règles et des procédures solides pour définir les contributions multipartites à la gouvernance et au programme de l'IPBES et assurer une représentation appropriée des acteurs non gouvernementaux concernés au sein des organes de gouvernance de la Plate-forme.
- L'IPBES donnera la possibilité de porter les connaissances de la société civile à l'attention des responsables politiques. Toutefois, une grande partie de ce savoir se trouve dans la « littérature grise », et l'IPBES aura une incidence sur la manière dont les décideurs utilisent et obtiennent l'information scientifique relative à la biodiversité et aux services écosystémiques. Ainsi, dans un souci de crédibilité, les organisations devront établir des procédures de contrôle de la qualité afin que l'information fournie soit fiable et accessible au processus.
- Étant à la fois fournisseur et utilisateur d'informations sur la biodiversité et les services écosystémiques, la société civile doit être étroitement associée à l'IPBES à tous les niveaux et pleinement informée des résultats des activités. À cet égard, il serait intéressant de prévoir la mise en place d'une structure opérationnelle (interne ou externe) pour l'IPBES afin de promouvoir la participation et la sensibilisation de la société civile.

#### **5) Le soutien de l'UICN au processus**

L'UICN, à travers ses membres, ses commissions et son Secrétariat, a été associée à l'IPBES dès les toutes premières consultations, s'attachant à mettre en valeur les perspectives de la société civile, y compris les organisations scientifiques, les praticiens de terrain et le monde des affaires. L'UICN a aussi collaboré avec DIVERSITAS (un programme international sur la science de la biodiversité) et le CIUS (Conseil international pour la science) pour connaître et synthétiser le point de vue de la communauté scientifique et de la société civile au sens large sur l'opportunité de créer une IPBES, ainsi que sur la fonction et la forme éventuelle de cette plate-forme ; les résultats de ces consultations<sup>4</sup> ont notamment été exploités par la deuxième réunion sur l'IPBES.

L'UICN a l'intention de maintenir son soutien à la mise en place de l'IPBES et, notamment, de :

- mobiliser davantage la société civile, y compris en participant à la définition des règles et procédures de la participation des diverses parties intéressées à la gouvernance de l'IPBES, ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre du programme de travail de la Plate-forme ;

---

<sup>4</sup> Voir [http://cmsdata.iucn.org/downloads/ipbes\\_online\\_consultation\\_summary\\_messages\\_2\\_oct09.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/ipbes_online_consultation_summary_messages_2_oct09.pdf)

- continuer d'appuyer le processus de négociation sur l'IPBES dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies et des réunions des organes directeurs des institutions des Nations Unies qui hébergent conjointement l'IPBES, en vue de faciliter les discussions sur les questions en suspens ;
- s'apprêter à soutenir les futures activités de programme de l'IPBES par des connaissances et un appui institutionnel au processus.

---

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [ipbes@iucn.org](mailto:ipbes@iucn.org)

**Siège de l'UICN**  
**Rue Mauverney 28**  
**1196 Gland**  
**Suisse**  
**Tél.: +41 22 999 0000**  
**Fax: +41 22 999 0002**  
[www.iucn.org/ipbes](http://www.iucn.org/ipbes)

---